

LYCEE LOUIS DAVIER



SECTION SPORTIVE FUTSAL

2020-2021

**DOSSIER DE
CANDIDATURE**

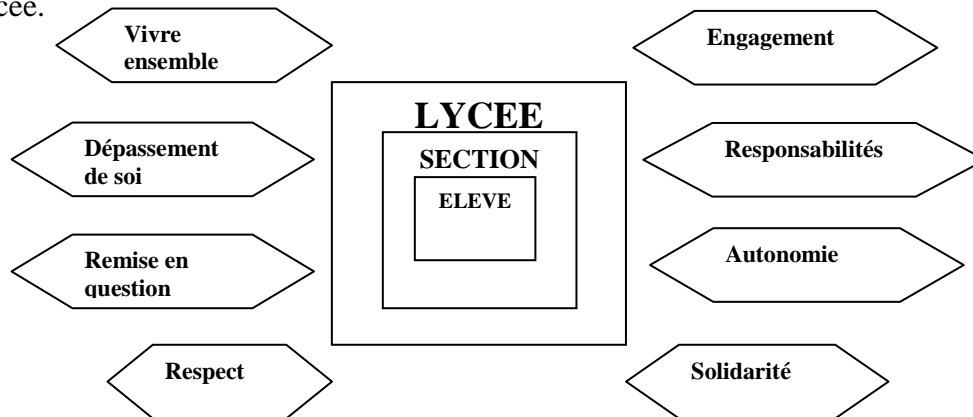
OBJECTIFS

- Le Lycée Louis Davieret le club de l'US JOIGNY proposent à partir de la rentrée 2020 une section sportive Futsal aux élèves (filles et garçons) entrant en seconde, première générale et terminale de la série générale.

Cette section offre à des jeunes sportifs la possibilité de poursuivre normalement leurs études, en préparant ainsi, dans de bonnes conditions un des baccalauréats précités. Elle permet de plus un entraînement physique adapté à la pratique sportive.

VALEURS

- Les enseignements proposés au sein des sections sportives s'articulent autour de 8 valeurs qui se déclinent au niveau personnel, au niveau de la section et au niveau du lycée.



ENCADREMENT

=> Sur le plan sportif

M. Jimmy DEGHAL, cadre technique, Brevet d'Entraîneur de Football, diplômé de Futsal Base, sera responsable des programmes d'entraînement.

=> Sur le plan scolaire

Sous l'impulsion de M. Sébastien RIBOULET, professeur d'EPS en charge de la section sportive et du professeur principal de chaque classe, un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité sera effectué par l'équipe pédagogique.

=> Sur le plan médical

Une visite médicale préalable à l'entrée de la section sportive, délivrée par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport, est obligatoire.

ORGANISATION

⇒ Emploi du temps

Afin de ne pas nuire à l'enseignement et pour une meilleure pratique de la discipline envisagée, les entraînements se situent à la mi-journée.

L'horaire hebdomadaire est fixé à 6 heures effectives (5h d'entraînement dans l'emploi du temps+ 1h de préparation physique) : les mardis, mercredis et jeudis pour la partie technico-tactique et la préparation physique, entre 12h et 14H.

Les élèves sont affectés dans l'établissement en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission de l'établissement d'accueil. Ils suivent les mêmes cours que leurs camarades, à l'exception des options facultatives.

⇒ Travail et comportement

Il est important de noter qu'aucune faveur ne peut être accordée concernant les exigences scolaires. En aucun cas, ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif, ne doivent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sur décision du Chef d'Etablissement. Les élèves retenus devront respecter le contrat moral suivant :

- 1/ Résultats scolaires satisfaisants.
- 2/ Assiduité aux cours et aux entraînements.
- 3/ Comportement irréprochable au sein du lycée et du club support de la section.

En fin de trimestre, les parents reçoivent un bilan spécifique de l'activité au sein de la section en plus du bulletin trimestriel.

Les parents peuvent rencontrer les membres de l'équipe pédagogique (administration, professeurs et cadre technique) sur demande de rendez-vous.

⇒ Condition de vie

Les élèves de la section sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement et respecteront le règlement intérieur du lycée.

Les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille peuvent intégrer l'internat du lycée qui est ouvert du lundi 8h au vendredi 17H30.

Par rapport aux autres élèves, l'intégration en section sportive provoque une fatigue supplémentaire importante, mais aussi la naissance d'un statut spécifique lié à l'exemplarité. Afin d'assumer ces nouvelles obligations avec sérénité et succès, l'élève doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée.

ASSURANCE

Il est exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par les élèves au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire, mais n'engageant pas la responsabilité de l'Etat.

Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves (contrat couvrant le maximum de risques : responsabilité civile et « individuelle accidents ») ou toute autre compagnie d'assurance.

UNSS – COMPETITION - CLUB

Les élèves doivent participer aux compétitions de futsal organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Ils seront donc obligatoirement licenciés à l'Association Sportive du Lycée.

Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, participer à des compétitions de Futsal organisées par la Fédération Française de Football et ses organes décentralisés.

L'admission en section sportive ne modifie en rien les habitudes de pratique du sport en club de Futsal: l'élève est libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter dans le club support de la section sportive.

ADMISSION

⇒ Pour qui ?

La section sportive est réservée aux élèves issus des classes de 3^{ème} des établissements publics et privés, autorisés par ces derniers à intégrer une seconde générale, ainsi que des élèves qui intégreraient directement la section en classe de première ou de terminale de la série générale.

- L'entraînement sportif se substitue aux enseignements optionnels facultatifs.
- Langues étudiées possibles : anglais - allemand – espagnol
- L'ouverture de la section en série technologique et professionnelle sera examinée dans le cadre de la rentrée 2022.

⇒ Comment ?

a) Le dossier complet du candidat doit être retourné avant le 15mai 2020

- **Fiche de renseignements**
- **Photocopie des bulletins des deux premiers trimestres de la classe de troisième ou seconde ou première suivie en 2019-2020**
- **Fiche sportive**
- **Attestation d'assurance**
- **Certificat médical du médecin traitant attestant que le candidat est apte à la pratique du futsal**

Ces documents sont à envoyer à :

Monsieur Le Proviseur du Lycée Louis DAVIER
– Avenue MOLIERE –
89300 JOIGNY

b) Le niveau scolaire et sportif du candidat est apprécié de la manière suivante :

- Etape 1 : Fin mai, les élèves sont accueillis pour une journée de tests selon l'annexe jointe au dossier.
- Etape 2 : début juin, un comité de sélection est établi par les responsables de la section et l'équipe pédagogique du lycée, sous la présidence du proviseur.

c) Les aptitudes médicales :

Si le candidat est retenu après les tests sportifs et l'examen de son dossier scolaire, il devra présenter un certificat médical signé par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport, attestant être apte à la pratique du Futsal en compétition.

Cette fiche médicale ne sera délivrée qu'aux candidats retenus après les résultats définitifs d'admission sous réserve d'aptitude médicale.

L'admission en section sportive Futsal sera communiquée aux familles mi-juin. Dans le cas où le candidat ne relève pas du secteur de recrutement du lycée DAVIER, une demande de dérogation devra être établie et accompagner la demande d'affectation préparée par l'établissement d'origine. Cette demande de dérogation est à solliciter auprès de l'établissement d'origine du candidat.

RADIATION

Outre la demande de l'élève ou de ses responsables légaux, la radiation de la section sportive peut être prononcée par le proviseur du lycée, si les résultats scolaires ou l'assiduité sportive ne sont pas jugés satisfaisants sur les points énumérés dans le chapitre « Organisation ».

Par ailleurs, le volume d'entraînement et les exigences particulières de la section peuvent également être considérés comme des facteurs défavorables au déroulement de la scolarité et des performances scolaires, qui restent prioritaires, malgré les efforts de l'élève.

Cette décision est signifiée par écrit à la famille.

La radiation de la section sportive ne modifie pas l'affectation de l'élève dans l'établissement pour l'année en cours, si elle est prononcée en cours d'année scolaire.

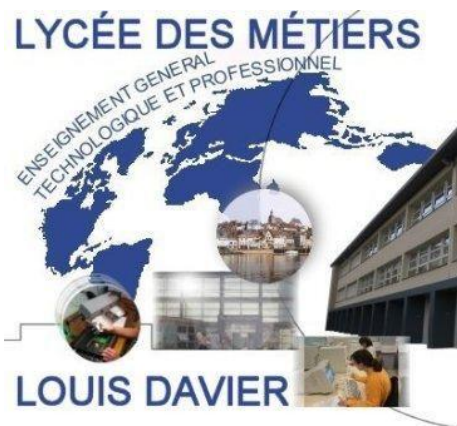
La décision d'exclusion de la section sportive, prononcée par le chef d'établissement, constitue une mesure d'organisation interne, non susceptible de recours hiérarchique ou contentieux.

ASPECTS FINANCIERS

Le jeune sportif a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine).

Un montant forfaitaire de 50 euros par année scolaire sera demandé par le club support, correspondant au remplacement du matériel et à l'achat de short, maillot, t-shirt....

Une cotisation de 25 euros pour l'licence UNSS sera à verser à l'Association Sportive du Lycée.



DOSSIER DE CANDIDATURE
Pour l'entrée en
SECTION SPORTIVE
FUTSAL
Pour l'année scolaire 2020-2021

Ce dossier après avoir été rempli par les familles, doit être renvoyé **sous couvert du Chef d'Etablissement d'origine avant le 15 mai 2020, délai de rigueur.**

1. RENSEIGNEMENTS (*à remplir par la famille*)

NOM du candidat..... Prénoms.....

Né le :à..... Département.....

Nationalité : Tél :

Courriel :

Nom et Prénom du responsable légal (père – mère – tuteur).....

Adresse complète :

.....

.....

N° de téléphone : Courriel :

Profession du responsable légal :

Employeur :

Collège/Lycée fréquenté – classe – adresse de l'établissement – n° de téléphone :

.....

.....

.....

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Licence : Année : N° :

Club fréquenté :

Taille : Poids IMC

Droitier : OUI NON GAUCHER : OUI NON 2 pieds OUI NON

Entourer la bonne réponse.

Niveau de pratique du futsal :

✓ Départemental ? OUI NON

✓ Régional ? OUI NON

Poste occupé sur le terrain de futsal ?

Club fréquenté pour la pratique du futsal ?

Sélections en futsal :

✓ Départementale ? OUI (nombre.....) NON

✓ Régionale ? OUI (nombre.....) NON

Pratique par ailleurs du football à 11 : OUI NON

Niveau de pratique du football à 11 :

✓ Départemental ? OUI NON

✓ Régional ? OUI NON

Poste occupé sur le terrain de football à 11 :

Club fréquenté pour la pratique du football à 11 :

Participation en compétition (nombre) :

Sélections obtenues (citez les meilleures) :

ATTESTATION

Je soussigné(e) M ou Mme

Père, mère, tuteur du jeune.....

Déclare

- a) avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques d'admissibilité
- b) que mon fils(ma fille) est régulièrement assuré pour ces épreuves et assume la responsabilité en matière d'assurance en cas d'accident.

Fait à

Le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

REPAS DU MIDI JEUDI 28 MAI 2020

- **Mon fils/ma fille prendra son repas à la cantine du lycée
DAVIER pour 4,40Euros :**

Oui

Non

**(Chèque de 4,40 Euros à fournir dans votre dossier à l'ordre de :
Agent comptable du Lycée Davier)**

CALENDRIER DES EPREUVES 2020

15 mai 2020	Date limite de dépôt des dossiers
Semaine du 18 au 22mai 2020	Notification aux familles -
28 mai 2020	Epreuves sportives
Début juin 2020	Comité de sélection en vue de l'admission définitive et examen des dossiers scolaires Commission pédagogique

Liste des pièces à fournir

- Fiche de candidature et de renseignements dûment complétée
- Fiche sportive
- Photocopie des bulletins scolaires des premier et second trimestres de la classe de 1^{ère}, 2^{de} ou 3^{ème}.
- 1 enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de la famille
- Certificat du médecin traitant attestant que le candidat est apte à la pratique du football des épreuves sportives du concours d'entrée.
- Fiche Attestation
- Fiche réponse pour le repas du midi
- Chèque de 4,40.Euros (à l'ordre de : Agent comptable du Lycée DAVIER) si le candidat souhaite prendre son repas à la cantine du lycée

TESTS PHYSIQUES

- ✓ Conduite en « 8 »
- ✓ Vivacité sur 10 et 20 m
- ✓ jeux

Cela ne remet pas en cause l'organisation de la journée :

- ✓ accueil/explications sur la section, sur les différentes étapes de la détection, sur les tests de la journée
- ✓ tests physiques :
 - conduite en « 8 »
 - vivacité sur 10 et 20 m
- ✓ déjeuner
- ✓ jeux
- ✓ départ des candidats/candidates

CONVOCATION AUX EPREUVES PHYSIQUES

D'ADMISSIBILITE

Le JEUDI 28 mai 2020

→ **Le matin à 8h15** au lycée DAVIER hall d'accueil

Tél 03 86 92 40 00

→ **Le midi** : repas possible à la cantine du lycée DAVIER

pour la somme de 4,40 Euros (chèque à fournir avec votre dossier à l'ordre de : Agent comptable du Lycée DAVIER).

ASSURANCES

L'établissement scolaire décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors des épreuves physiques d'admissibilité.

En conséquence, les familles veilleront à souscrire pour leur enfant une assurance personnelle et **à retourner dûment complétée et à signer l'attestation jointe.**

Chaque candidat devra fournir un **certificat médical d'aptitude à la pratique du futsal**

PS : Aucun rappel ne sera adressé pour cette convocation